

Responsable montage d'opérations d'aménagement

1- CONTEXTE

La réalisation d'opérations d'aménagement s'inscrit désormais dans un contexte de développement durable, avec pour ambition l'amélioration du cadre de vie des habitants, la contribution au développement économique du territoire et l'intégration d'éléments de qualité et de performance environnementale.

Leur réussite repose en grande partie sur la qualité et la pertinence des études menées en amont de la phase opérationnelle. Celles-ci permettent de définir la programmation urbaine, d'arrêter les orientations de développement durable, de choisir un parti d'urbanisme, et d'apprécier les conditions économiques, financières et juridiques dans lesquelles se déroulera le projet.

De plus, dans un environnement complexe en constante évolution, il est indispensable de garantir la sécurité juridique et financière des opérations d'urbanisme (réglementations à prendre en compte, procédures et montages financiers).

2- METIER ET QUALIFICATIONS VISEES PAR LE CERTIFICAT

Le certificat s'adresse à des professionnels qui assurent l'ensemble des tâches d'une opération d'aménagement, depuis les phases de pré-programmation jusqu'à l'achèvement.

Il fournit les méthodes et des outils pour conduire une opération d'aménagement complexe en couvrant les champs techniques, juridiques, administratifs et commerciaux :

- ✓ Concevoir ou encadrer l'élaboration du projet dans une approche transversale et pluridisciplinaire ;
- ✓ Piloter la programmation urbaine, les études préalables et pré-opérationnelles;
- ✓ Assurer le pilotage et le suivi technique de l'opération (relations avec les maîtres d'œuvre, passation et suivi des marchés de maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles et travaux consultation des entreprises, ordres de services, suivi et réception des travaux) ;
- ✓ Assurer le suivi des procédures et de la concertation ;
- ✓ Animer et coordonner l'ensemble des partenaires concourant à la réalisation de l'opération (maître d'œuvre, bureaux d'études, élus, bailleurs sociaux, concessionnaires, administrations, etc.) et veiller au respect des engagements (objectifs, qualité, délais) ;
- ✓ Maîtriser les nombreux outils pour conduire une opération en termes de financement, de maîtrise foncière et de management.

3- CANDIDATURES :

Pour s'assurer du niveau, de la motivation et de l'adéquation entre le programme et le projet professionnel des candidats, les candidatures se font sur dossier comprenant : les formations (initiales et continues) suivies par le candidat, l'expérience professionnelle et une lettre de motivation.

Ponts Formation Conseil vise un public composé de candidats de qualité présentant le profil suivant :

Formation de niveau Bac+5 en urbanisme et aménagement ;

Et/ou 5 ans d'expérience en collectivité, bureaux d'études, SEM, agences d'urbanisme, OPH, opérateurs privés (lotisseurs, promoteurs...), CCI. ...

De manière plus ponctuelle, des candidats dont le profil ne correspond pas à ce descriptif peuvent être admis si leur niveau de qualification, d'expérience et de motivation le justifie.

4 - ÉVALUATION ET DELIVRANCE DU CERTIFICAT

L'inscription au certificat implique la participation aux 8 sessions de formation, couvrant les champs de la programmation à la commercialisation d'une opération.

Les connaissances sont vérifiées lors d'un exercice de QCM intervenant en cours de certificat, ainsi que par la présentation écrite et orale d'un projet auprès du jury, à la fin du cursus. La délivrance du certificat est prononcée après avis du jury.

5 - PROGRAMME DE LA FORMATION

8 modules pour un total de 105 heures de formation sur 1 an :

- ✓ **Module 1** (0253) : Réaliser les études de programmation urbaine (2 jours – mars 2020)
- ✓ **Module 2** (0246) : Concevoir le projet d'aménagement (Etudes, contraintes, concertation, OAP...) (2 jours – juin 2020)
- ✓ **Module 3** (9100) : Choisir parmi les procédures d'aménagement (ZAC, lotissement, permis groupés) (2 jours – juillet 2020)
- ✓ **Module 4** (0025) : Optimiser le montage opérationnel et financier d'une opération d'aménagement (2 jours – septembre 2020)
- ✓ **Module 5** (0243) : Piloter une opération d'aménagement dans l'objectif du développement durable (2 jours – octobre 2020)
- ✓ **Module 6** (0247) : Monter une ZAC (2 jours – novembre 2020)
- ✓ **Module 7** (0248) : Elaborer la stratégie foncière d'une opération d'aménagement (2 jours – décembre 2020)
- ✓ **Module 8** (0249) : Commercialiser son opération d'aménagement en intégrant les règles du marché (1 jour – décembre 2020)

Les programmes des stages, qui se tiendront tous à Paris, sont mis à jour sur notre site : <http://formation-continue.enpc.fr/>

6 - ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Chaque session de formation est coordonnée et animée par un/ des experts renommés, choisis pour :

- Leur niveau d'expertise reconnue dans ce domaine
- Leur expérience professionnelle leur permettant de développer de manière très concrète et opérationnelle les connaissances et méthodes de travail
- Leur qualité pédagogique.

L'ensemble du certificat est coordonné par un jury d'experts, choisis parmi ces derniers, qui valide les candidatures reçues, élabore les exercices d'évaluation, estime les travaux réalisés et émet un avis sur la délivrance du certificat.

Le certificat est délivré par le Centre d'Etudes et de Recherche de l'Ecole des Ponts ParisTech

7 - MOYENS PEDAGOGIQUES

Les modules du certificat se tiennent dans les salles prévues par Ponts Formation Conseil, équipées de matériel informatique et audio-visuel.

Un dossier est remis aux participants contenant les supports des interventions, les interventions et leurs annexes sont également transmises à l'issue de chaque session par voie électronique.

8 - COUT DU CERTIFICAT

Pour l'ensemble des 8 modules de formation, les évaluations et les frais administratifs : 7 570 € HT (Tarif 2020)